



Charger le droit de garde enfant

Par **ezin4**, le **31/12/2008** à **08:52**

bonjour,

je vous écris pour avoir des renseignements par rapport à mon cas.

Lors du divorce, avec un accord mutuel, mon ex épouse avait le droit de garde de notre fils,.

Maintenant on s'est mis d'accord pour que j'ai le droit de garde.

J'ai envisagé que ce soit légal, parce que je ne lui fais pas confiance, elle peut changer d'avis à tout moment.

pouvez-vous me dire s'il vous plaît quelles sont les démarches à effectuer.

est-ce qu'un document, signé des 2 parties suffit ou alors il faut passer devant un juge??

Merci d'avance

Par **jeetendra**, le **31/12/2008** à **09:41**

bonjour, vous devez saisir le juge aux affaires familiales pour qu'il homologue votre accord sur la garde alternée, bonne fête de fin d'année, cordialement